



Compte-rendu de la réunion d'installation du CNOS-APP

au Sénat à Paris, Palais du Luxembourg Salle Champetier de Ribes

Le mercredi 26 mars 2008

à l'invitation conjointe du regroupement national des APP et de l'APapp

Version datée du 18 juin 2008

Personnes présentes

Madame Myriam ARQUISCH, *DRTEFP Nord/Pas-de-Calais* - Monsieur Jacques AVICE, *Fédération Nationale des UROF* - Madame Catherine BISSEY, *OPCA PL* - Monsieur Thierry BRIFFAULT, *Conseil Régional Ile de France* - Madame Brigitte BRYSSBAERT, *C2RP Nord/Pas-de-Calais* Madame Lucie CHAZALLON, *APapp* - Madame Marie-Anne CORBIN, *Média Formation/APP Rouen* - Madame Corinne COURTIN CHAUDUN, *CNED* - Monsieur Michel CLEZIO, *Fédération Nationale des UROF* - Madame Corinne CREVOT, *DGEFP* - Madame Delphine CROUZET, *DGEFP* - Monsieur Gérard CORNU, *APP Haute Normandie* - Monsieur Vincent COUDERT, *COBAS Bassin Formation* - Monsieur Raymond CZTERNASTY, *CNEFAD/AFP* - Madame Sophie DANIS, *Bpi* - Monsieur Nicolas DEGUERRY, *Centre Inffo* - Monsieur Joël DELPIERRE, *Europ Sports Reconversion* - Madame Agnès FERRA-DECLAUX, *Education Nationale* - Monsieur Julien FEUILLE, *Conseil Régional Ile de France* - Monsieur Jacques GLASSMAN, *Europ Sports Reconversion* - Madame Françoise GERARD, *Centre Inffo* - Madame Véronique HANSELER, *INSTEP Aquitaine* - Madame Véronique HANSELER, *INSTEP Aquitaine* Madame Annie GRENIER, *OPCALIA* - Madame Anne JAY, *Bpi* - Monsieur Philippe LAFOND, *Europ Sports Reconversion* - Madame Hélène LEJEUNE, *ENACO* - Monsieur Philippe MARC, *Renault sas* - Monsieur Michel MARCHAND, *ILEP* - Madame Nicole MARTY ROUGEAUX, *COBAS/ APP Arcachon* - Monsieur André MOISAN, *CNAM* - Monsieur Maurice MONOKY, *AFP₂I/APapp* - Monsieur Yannick MORICCI, *GRETA/APP Haut Doubs* - Monsieur Thierry PELLETIER, *Education Nationale* - Monsieur Christophe PENALVER, *INSTEP Aquitaine* - Madame Marie Laurence PERRET, *AGEFIPH* - Madame Sylvie PETITJEAN, *CFPPA/APP Vesoul* - Madame Myriam PUYRAVAU, *FONGEIF Ile de France* - Madame Aïcha RAHMOUNI, *DAFCO Lille* - Monsieur Antoine SIX, *Communauté Urbaine d'Arras* - Madame Roselyne VILLARD, *Conseil Régional NPDC* - Monsieur Michel TETART, *APapp* - Monsieur Jean VANDERSPELDEN, *APapp*



Personnes excusées mais souhaitant participer au CNOS APP

Monsieur Patrick KESSEL, *Centre Inffo* - Monsieur le Président, *Conseil Régional Midi Pyrénées* - Madame Luce VIDAL, *Secrétariat d'Etat chargé Politique de la Ville* - Monsieur Denis LAMBERT, *MIP+* - Madame Caroline WIEGANDT, *Cité des Sciences* - Monsieur Alain MAHE, *CNEFAD/AFP* - Monsieur Jacques DUGHERA, *CNIAE/Ministère de la cohésion sociale* - Madame Marie Laure MEYER, *Conseil Régional Ile de France* - Monsieur Hervé FERNANDEZ, *ANLCI* - Monsieur Alain ROUSSET, *Conseil Régional Aquitaine* - Madame Catherine GARAUD, *FAF SAB* - Madame Cécile COCHY, *DAIC* - Madame Corinne TETREL, *OPCALIA* - Monsieur Jean-Marie VANLERENBERGHE, *Sénateur Maire d'Arras*.

Personnes excusées mais ne souhaitant pas participer au CNOS APP

Monsieur Claude GEWERC, *Conseil Régional Picardie* - Madame Françoise AMAT, *Conseil National Formation Professionnelle tout au long de la vie* - Monsieur René SOUCHON, *Conseil Régional Auvergne* - Madame Dominique FAIVRE PIERRET, *ANFA* - Monsieur Jean Claude GRANIER, *Conseil Régional Languedoc Roussillon* - Monsieur Jean Paul DENANOT, *Conseil Régional Limousin*.

Personnes absentes non excusées

Monsieur Paul DUPREZ, *SJT* - Madame Marielle METAIS, *Uniformation* - Madame Valérie BRASSART, *Association des Maires de France* - Monsieur Jean Luc SEBIRE, *CGT*.

Au nom de Monsieur Jean-Marie Vanlerenberghe, Sénateur-Maire d'Arras, Isabelle Florennes souhaite la bienvenue à l'ensemble de la cinquantaine de participants dans la salle réservée aux Sénateurs inscrits au groupe (UC UDF – MODEM). Isabelle Florennes précise que Monsieur Jean-Marie Vanlerenberghe, étant retenu par des obligations électives, ne pourra pas assister à la présente installation du **Comité National d'Orient** et de **Suivi** (CNOS) des **Ateliers de Pédagogie Personnalisée** (APP). Isabelle Florennes souligne d'emblée tout l'intérêt de Mr le Sénateur à voir le réseau des APP poursuivre son développement sur les territoires.

Maurice Monoky (Président de l'APapp) remercie les représentants des élus du Sénat d'avoir accepté que la réunion d'installation du CNOS-APP se fasse justement dans les locaux de l'assemblée des territoires. Après avoir listé les personnes excusées (voir listes en fin de document) et proposé un tour de table rapide, Maurice Monoky rappelle l'importance de cette réunion pour l'avenir du réseau des APP (composé de plus de 400 APP et plus de 400 antennes) dans la nouvelle donne en cours (nouvelle gouvernance, nouvelle posture des services de l'Etat, mise en œuvre du concept de formation tout au long de la vie, tant pour les demandeurs d'emploi que pour les salariés). Cette réunion d'installation du CNOS-APP a été préparée au cours de deux autres réunions de concertation (sept & nov. 2007, comptes-rendus sur : <http://site.app.tm.fr/apapp/apapp.asp>).



Aujourd'hui (fin mars 2008), l'APAPP s'appuie sur plus de 400 adhésions individuelles et plus de 220 APP abonnés au service de la mission nationale, portée depuis janvier 2008 par l'APAPP. Maurice Monoky souligne la nécessité, pour l'APAPP, de maintenir une dynamique territoriale, tant au plan local, régional que national, pour développer l'atout de proximité des APP dans un secteur en pleine mutation (nouvelle circulaire sur les compétences clés de la DGEFP) et un secteur segmenté (En 2005 : 10 Milliards d'Euros venant des entreprises, 5 des collectivités, 4 de l'Etat et 3 des Conseils Régionaux). Face à ces évolutions qui concernent aussi bien les acteurs publics (Etat, région) que les acteurs privés (Entreprises, OPCA), il paraît nécessaire de définir les conditions qui permettent de trouver les contours de nouveaux partenariats et de nouveaux accords-cadres pour que la formation générale personnalisée ait toute sa place dans le cadre de la formation tout au long de la vie, voire dans le cadre de la réforme de la formation annoncée en 2008.

Après plus de 22 ans d'existence et, dans ce contexte nouveau (RGPP), le réseau des APP doit s'interroger, pour une période triennale de 2008 à 2011, avec ses partenaires et ses financeurs, sur trois grandes questions :

- sur les savoirs de base et illettrisme, quelle compatibilité, quelle complémentarité ?
- sur la formation des salariés, peu ou moyennement qualifiés, face aux mutations économiques et à la gestion des compétences dans le cadre du DIF ou du plan de formation, quels dispositifs, quels partenariats avec les OPCA ?
- sur l'éducation permanente pour tous publics dans un logique de développement personnel – quelles modalités, quels financements ?

Au regard de ce triple questionnement, comment les trois grandes familles des APP (Associatif, Education nationale et Agriculture) peuvent conjointement se mobiliser ? Maurice Monoky propose de passer la parole à Michel Marchand, en tant que délégué du regroupement national des APP, pour apporter des premiers éléments de réponse.

Delphine Crouzet (Chargée du dossier APP au sein de la DGEFP) suggère, avant de répondre à ces trois questions sur un horizon à moyen terme, de s'intéresser d'abord à la question immédiate du label APP et de son devenir. Le label lui semble être la question prioritaire que les membres du CNOS devraient traiter.

Agnès Ferra-Declaux (Ministère de l'Education Nationale) s'interroge sur la validité de l'instance qui est en train d'être installée. Le ministère n'est pas convaincu de son utilité, et surtout, se pose la question de la légitimité de l'APAPP qui a provoqué la mise en place d'un lieu de débat politique... Le CNOS n'a pas autorité aux yeux du ministère de l'éducation nationale à définir l'avenir du dispositif APP.

Maurice Monoky entend les remarques émises par la représentante du Ministère de l'Education Nationale et indique que l'ordre du jour de cette réunion a été construit lors de deux réunions préparatoires et arrêté par le bureau de l'APAPP, au sein duquel la diversité du réseau des APP est représenté. Comme le COS que chaque APP organise sur son territoire, le CNOS est un espace ouvert d'échanges et de mise en perspective pour aider les acteurs à prendre les meilleures orientations possibles dans l'intérêt de chacun des APP. Le COS



(Comité local) n'est pas une instance de décision mais d'orientation, le CNOS non plus. Par ailleurs, il s'étonne que les deux vice-présidents de l'APAPP issus de l'éducation nationale dont un avec mandat DAFCO n'ait été interrogé en amont de cette réunion. Un espace de concertation au niveau national nous semble nécessaire. Tenant compte des deux remarques préliminaires de la DGEFP (sur le label) et de l'Education Nationale (sur le CNOS), Maurice Monoky propose de donner la parole à Michel Marchand.

Michel Marchand (Regroupement national des APP) souhaite reprendre se focaliser justement sur la question du label. Dans un premier temps, Michel Marchand rappelle que les APP ont plus de 20 ans et qu'ils doivent s'adapter à la posture de rupture nouvelle de l'Etat qui a eu pour conséquence, d'abord l'arrêt du financement de la mission nationale, puis la mise en place en 2009 de la logique de marché pour le financement de l'activité des APP. Dans ce cadre, le regroupement national, assurant une fonction de lobbying, a initié la création de l'APAPP pour assurer la continuité des fonctions de la mission nationale et pour créer un espace de concertation avec l'ensemble des acteurs impliqués dans l'activité des APP.

Le devenir label APP constitue un véritable enjeu pour donner de la lisibilité à la spécificité de l'activité APP, aujourd'hui garanties par le label de l'Etat :

- une pédagogie individualisée (les parcours) et personnalisée (l'accompagnement) dans les domaines de la formation générale ;
- un service permanent, en libre entrée et sortie avec une mixité de publics en termes de statuts, d'âges et de niveaux ;
- un service de proximité avec un ancrage territorial piloté par un COS pour une gouvernance partagée ;
- une logique d'innovation permanente, tant sur une approche des compétences dites transversales sur «apprendre à apprendre» par exemple, ou sur l'intégration des TIC dans les parcours FOAD ;
- et aussi, un fonctionnement en réseau avec des outils communs dont le système statistique local, régional et national.

Le devenir label APP s'inscrit dans une série de mutations :

- un cadre de référence nouveau avec la publication de l'Union Européenne sur les huit compétences clés des citoyens européens qui, notons le, résonnent en phase avec le cahier des charges actuel des APP ;
- un double mouvement de déconcentration et de régionalisation qui pose la question des nouveaux périmètres de décisions et donc de financement ;
- une montée en charge de la logique d'appel d'offre qui repose sur la logique de concurrence qui pourrait mettre en péril certains partenariats sur les territoires ;
- et enfin, une ouverture de l'accompagnement des salariés sur des fonds de l'Etat.

Enfin, Michel Marchand recentre son propos sur les trois enjeux du réseau des APP et instant sur la nécessité de mener une réflexion au plan national :

Association de Préfiguration de l'animation nationale pour le développement de l'activité du réseau des Ateliers de pédagogie personnalisée

siège social : 2 rue Eiffel – BP 233 – 62004 Arras Cedex
 Téléphone : 03.21.51.17.15 - Télécopie : 03.21.51.94.50
<http://site.app.tm.fr/apapp/apapp.asp>



- Quelle sera la place du label ? Sera-t-il structurant pour le réseau et sera-t-il reconnu, même s'il n'est plus la propriété de l'Etat ?

- Quelle est la force du réseau ? Quelles sont ses limites, au niveau local, régional et national. Si un maillon faible apparaît, c'est peut être tout le réseau qui sera affaibli ?

Ces questions nous poussent à mettre en place une nouvelle gouvernance pour les APP qui vise plus à rassembler les forces que les diviser.

Maurice Monoky (Président de l'APAPP) remet en perspective ces éléments en faisant référence au rapport Carle (Sénat) sur la nécessaire évolution des dispositifs de formation en France et, en particulier, en citant les trois points clés de rapport : centration sur l'apprenant, proximité et partenariat. Ces trois points constituent une base de réflexion en phase avec le savoir-faire actuel des APP. En prenant également appui sur le rapport Lambert, en cours de finalisation, sur les missions de l'Etat actuellement redéfinies et, par voie de conséquence, sur les orientations des collectivités territoriales, le CNOS pourra être force de proposition sur le devenir des APP sur leurs territoires.

Delphine Crouzet (Chargée du dossier APP au sein de la DGEFP) rappelle que l'Etat a mené en 2007, avec l'ensemble des acteurs concernés (équipe APP, organisme porteur, auditeurs, Conseils Régionaux, DDTEFP, DRTEFP et mission nationale des APP) une démarche nationale de confirmation de label auprès de tous les APP. La confirmation de ce label a pour but de garantir une uniformité de service sur l'ensemble du réseau. Il s'agit aussi, par la communication à venir sur cette opération nationale, de faire connaître et reconnaître le savoir-faire et l'expertise des APP à un maximum de partenaires. Un bulletin, coordonné par la mission nationale des APP, est en cours de fabrication.

En 2009, l'Etat ne sera plus la tutelle du réseau des APP et la question du devenir du label (Par Qui, Pourquoi et Comment ?) doit être posée dès maintenant en sachant que le label appartient aujourd'hui à l'Etat (déposé à l'INPI) et qu'il repose sur le respect du cahier des charges défini par une circulaire. L'Etat, pour sa part, envisage de transmettre le label et sa gestion à la future tête de réseau qui émergera ... L'Etat s'interroge sur la continuité de la garantie qu'apporte le label.

André Moisan (CNAM) intervient sur la question du label APP. Il lui semble qu'une instance tierce est nécessaire pour rassembler sur cette question, les commanditaires, les opérateurs (Associations, Ministère de l'Education Nationale et Ministère de l'Agriculture) et un collège de personnes qualifiées, connues et reconnues sur cette problématique.

Gérard Cornu (CNFPT, président de l'APAPP de Haute Normandie) prend la parole en précisant qu'il découvre depuis peu les APP. Il en apprécie la pertinence et l'efficacité, en particulier auprès des travailleurs pauvres. Le travail des APP sur le développement de l'autonomie des personnes dans leur apprentissage doit être garanti par un label reconnu de tous. Il s'agit d'un enjeu capital ! Les questions posées aujourd'hui sont de savoir qui va porter ce label et comment sera-t-il contrôlé pour l'attribuer ou le retirer ? Par comparaison, chaque organisme



(porteur ou non d'un APP) est libre d'entrer dans une certification ISO. Pour le label APP, on peut envisager aussi ce libre positionnement pour les GRETA, les CFPPA ou les associations.

Agnès Ferra-Declaux (Ministère de l'Education Nationale) souligne le caractère toujours innovant des APP. Il s'agit d'un dispositif efficace et original dans son action et dans son organisation, en rassemblant des organismes porteurs de nature différente. La question du devenir du label doit tenir compte de ces caractéristiques.

Maurice Monoky (Président de l'APapp), au vu des échanges, propose que le premier chantier que pourrait ouvrir l'APapp, serait celui autour du label. Une réunion entre les commanditaires et les opérateurs pourrait poser les bases d'une commission tripartite, comme le suggère André Moisan. Les questions de pédagogie autour du centre de ressources, les questions du pluri-financement public et privé, de la prise en compte des mutations du secteur de la formation délimiteraient l'ossature d'une démarche concertée sur le suivi du label APP. Au travers de ce travail, il s'agit aussi d'établir des passerelles entre l'Etat et les différents ministères concernés, entre l'Etat et les régions, entre l'Etat et les collectivités locales, ...

André Moisan (CNAM) estime que, pour répondre à la question du devenir du label APP, la définition d'un premier mode opératoire est incontournable, et ceci dans un délai raisonnable pour assurer la continuité et la pérennité du réseau.

Philippe Marc (DFC Renault sas) confirme l'importance du label qui a permis à Renault d'avoir l'assurance d'une qualité de prestation avec un maillage territorial inégalé. Sans le label et les sept engagements qualité du cahier des charges, Renault n'aurait pas contractualisé avec le réseau des APP. De son point de vue, un label reconduit au plan national est une absolue et urgente nécessité !

Agnès Ferra-Declaux (Ministère de l'Education Nationale) souligne l'attachement du Ministère de l'Education Nationale au réseau des APP qui constitue un dispositif de grande qualité. Le ministère est présent depuis les origines des APP en 1984. Autant le ministère se félicite de l'activité, sur le plan technique et pédagogique, de la mission nationale portée par l'APapp, autant il s'interroge sur la dimension plus politique qui y surgit du fait de nouvelle donne en cours. N'est-il pas prématuré d'organiser ce nouveau futur réseau, sans que le Ministère ait pu donner un avis ou une recommandation sur la manière dont le label pourrait être piloté au plan national ?

Michel Clezio (Président de la Fédération Nationale des UROF) juge l'application du code des marchés inéluctable. Depuis 2002, que l'on soit pour ou contre, peu de secteurs ont pu résister à cette tendance. Au vue de la législation sur les appels d'offre, on peut remarquer que la notion de label est, en partie et en partie seulement, opposée à la mise en concurrence. Ce sont les commanditaires qui doivent établir un cahier des charges associé à l'appel d'offre pour donner une place au label et le rendre compatible avec la logique de marché. Cette place pourra ainsi participer à garantir la tenue des engagements et rassurer les commanditaires publics ou privés. La question du label concerne d'abord les commanditaires.



André Moisan (CNAM) estime que la question du label interpelle l'Etat, peut être trop rapidement. Le label existe et il doit être conservé, sous réserve d'une capacité partenariale à s'organiser à moyen terme. André Moisan souligne la fécondité du réseau des APP, par le croisement des organismes porteurs, (Associations, CFPPA et GRETA) qui forment une vraie communauté d'acteurs, rassemblée autour du cahier des charges. Le label n'est que l'expression du respect de ce cahier des charges.

Raymond Czternasty (AFPA CNEFAD) confirme l'importance du label pour donner de la lisibilité à l'offre de service. Il faut avoir le souci de ne pas multiplier les contacts sur les terrains, en ayant à disposition un réseau organisé. L'AFPA est dans la même configuration que les APP à ce niveau. En région, l'AFPA réfléchit à la logique «Label» ou «Franchise» en concertation avec certains Conseils Régionaux qui souhaitent réactiver des partenariats autour de la FOAD. Cette question est d'une actualité brûlante !

Thierry Briffault (Conseil Régional Ile de France) précise que le code des marchés publics donne la possibilité à chaque collectivité de choisir les règles d'achat de prestations. Par rapport à la prise en compte du Label APP, il n'y pas de contradiction.

Philippe Marc (DFC Renault sas) affirme que pour la mise en place du dispositif «APP-Entreprises», le label APP n'a pas été perçu comme un problème pour le service achat, mais une garantie «Qualité» dans une problématique «Compétences-métiers».

Catherine Bissey (OPCA PL) rappelle que l'achat de prestations a toujours une dimension locale et que l'existence d'un Label assure une homogénéité sur une zone territoriale plus large. Sans label, les APP auront une lisibilité très faible vue du côté des grands opérateurs dont les OPCA. La mise en avant d'un label permet de modifier l'imaginaire que certains commanditaires peuvent avoir sur les prestations potentielles des APP. Il paraît difficile, et peu opérationnel pour un OPCA comme le nôtre, de repérer des sites sur les territoires, s'ils n'ont pas une marque de reconnaissance et une tête de file bien identifiée.

Maurice Monoky (Président de l'APapp) confirme qu'il sera plus facile pour des commanditaires de mobiliser des structures organisées en réseau, avec un label à dimension nationale, que d'aller à la pêche locale à des prestataires à dimension variable.

Corinne Crevot (DGEFP) indique que les règles d'achat public et les règles d'achat privé sont les mêmes. Pour le ministère de l'Economie, du Travail et de l'Emploi, le label est un critère parmi d'autres. Aujourd'hui, nous ne débattons pas au sein d'une structure pérenne. Il ne faut pas aller trop vite et sauter les étapes. Pour statuer sur le devenir du label, nous avons besoin d'une structure qui soit légitime et pérenne.



Maurice Monoky (Président de l'APapp) constate que le réseau des APP est aujourd'hui pleinement actif et que l'association APapp n'est pas virtuelle. Par ailleurs, l'APapp est à l'origine de la mise en place de ce CNOS, justement pour mettre en place une veille collective en vue de construire, ensemble, l'avenir des APP. De notre point de vue, il y a une relative urgence pour mettre en ordre de marche les 440 APP au 1^{er} janvier 2009. Nous avons besoin d'une large concertation participative pour consulter l'ensemble des acteurs (financeurs, commanditaires, opérateurs, partenaires) et savoir comment, dans cette courte période de transition, on peut conforter l'activité des APP pour les années à venir.

Patricia Andriot (ENESAD-EDUTER) demande que l'on fasse une différence entre le devenir de l'APapp (aujourd'hui association de préfiguration à durée de vie limitée) et le devenir du réseau des APP qui s'inscrit dans la continuité. Cette réunion d'installation du CNOS a le mérite de poser collectivement la question du devenir des APP à moyen terme.

Michel Marchand (Regroupement national des APP) souhaite également que l'on ne mélange pas les deux registres : la dynamique du CNOS que l'on installe collectivement aujourd'hui et le devenir des 440 Ateliers de Pédagogie Personnalisée ancrés localement, pilotés régionalement et animés nationalement.

André Moisan (CNAM) estime qu'un malentendu semble s'installer. Il ne s'agit pas ici de changer le devenir du réseau des APP, mais d'interpeller de manière très pragmatique les instances publiques sur les conditions de la poursuite de l'activité des APP. André Moisan pense que nous devons veiller ensemble à ne pas envoyer un signal négatif vers l'extérieur, en laissant une période de flottement s'installer trop longtemps.

Maurice Monoky (Président de l'APapp) propose, sur cette question clé, de mettre en place un groupe de travail qui réunisse autour de la DGEFP, les trois opérateurs (Ass, EN et Agri), d'autres commanditaires, d'autres acteurs, etc... sur la question de la labellisation et son devenir, au moins une fois avant l'été 2008.

Delphine Crouzet (Chargée du dossier APP au sein de la DGEFP) exprime le fait qu'il ne faudrait pas donner au CNOS plus d'importance que nécessaire.

André Moisan (CNAM) constate que nous sommes en train de construire un comité autour de la labellisation qui aura pour tâche de définir les modalités de transmission du label de l'Etat vers une autre structure. Il paraît souhaitable que le CNOS puisse aider à dépasser la difficulté liée au retrait de l'Etat sur cette question

Corinne Crevot (DGEFP) précise que la DGEFP a l'intention de transférer la gestion du Label à l'APapp, sous condition qu'elle s'inscrive dans une logique de pérennité et non au CNOS qui est juste un espace informel d'échanges.

Maurice Monoky (Président de l'APapp) confirme que le CNOS est un lieu d'échanges et qu'il n'a pas vocation à prendre de décision. Si le Label n'était pas à l'ordre du jour du CNOS, les échanges actuels montrent bien qu'il en constitue la question principale. Pour mettre en



œuvre, l'intégralité du concept de «Formation Tout au long de la Vie», les APP ont besoin d'une mise en perspective...

Michel Tétart (Secrétaire de l'APapp) souligne que les échanges en cours sont extrêmement importants pour le devenir du réseau des APP. Nous sommes dans une phase de changement profond pour les APP, du fait de la nouvelle posture de l'Etat. Avant d'envisager les options possibles, après plus de 20 ans d'activité des APP sous la tutelle de l'Etat, Michel Tétart souhaite marquer la réussite de ce dispositif, tant qualitative que quantitative. Les APP ont une utilité sociale forte. La décision de l'Etat de se retirer en tant que tutelle et de rester en tant que financeur, laisse un jeu ouvert. C'est la vocation du CNOS que de réfléchir aux différentes possibilités sur la poursuite, ou non, de l'activité des APP en réseau. Il ne s'agit pas de conserver les APP pour les APP, mais répondre à l'urgence des besoins sur les terrains.

La chance exceptionnelle est d'avoir aujourd'hui un réseau opérationnel très volontariste, et cela peut interroger, sur les questions liées à l'éducation permanente et à l'insertion sociale et professionnelle. La nouvelle donne doit permettre aussi de faire évoluer les réponses apportées par les APP pour s'adapter à tous les besoins (Formation/VAE) : TPE, Entreprises, OPCA, Branches professionnelles, Opérateurs FOAD, collectivités et individus. Aujourd'hui, plus de 218 000 personnes sont accueillies et formées. Demain, on pourrait très facilement envisager que le réseau en accueille et en forme plus de 400 000, tel pourrait être notre ambition, à viser un effet de masse ! Pour ce projet, nous avons besoin de toutes les énergies. Il s'agit d'un vrai réseau qui a une unité d'action et de communication mais qui, sans structuration peut rapidement se fragiliser.

Aicha Rahmouni (DAFCO Nord-Pas-de-Calais) approuve cette ambition et confirme que le réseau des APP est prêt à relever ce défi. Il le fera d'autant plus facilement que le label fera écho aux cahiers des charges, commun à tous les APP.

Maurice Monoky (Président de l'APapp) partage ce projet et rappelle que le label attribué à chacun des APP par les DRTEFP en 2007 est valable trois ans.

Michel Marchand (Regroupement national des APP) attire l'attention sur le fait que la nouvelle circulaire du 3 janvier 2008 interroge les APP, avec les mêmes fondamentaux validés, sur le rapprochement en Illettrisme (AFB) et Savoir de Base (APP) et sur le fait que les fonds de l'Etat, dans sa nouvelle compétence d'aide au retour ou de maintien à l'emploi, permettront de former, non plus les seuls demandeurs d'emploi, mais aussi les salariés.

Catherine Bissey (OPCA PL) rebondit sur la formation des salariés dans les APP. Le compte Epargne-Temps, la VAE, en plus du DIF sont autant d'opportunités et de besoins pour faire bénéficier les salariés peu qualifiés d'accompagnement-formation adéquat en APP. Dans le cadre d'un projet européen, nous avons mis en place un dispositif expérimental avec les APP en Rhône-Alpes dénommé «PREPA VAE». Au vue des résultats, notre OPCA, celui des professions libérales, a l'intention de généraliser ce dispositif en signant un accord-cadre avec l'APapp. Il s'agit de travailler sur la question de la motivation avec la première marche encourageante car



personnalisée, que constitue le passage en APP pour aider les salariés à accéder à la qualification.

Annie Grenier (OPCA LIA) présente son OPCA en précisant qu'il est inter-branche et inter-régional, avec un rôle de conseil et d'accompagnement des entreprises de moins de dix salariés. L'une des mesures phares de la réforme ANI est la mise en place du DIF pour tous les salariés. Les chefs d'entreprises sont inquiets de voir les compteurs annuels des temps de formation légaux progresser, sans trouver de réponse adéquate à la formation de leurs salariés peu qualifiés, souvent en échec scolaire, avec donc de fortes réticences à partir en formation. Pour sortir de ce cercle vicieux, la prestation souple et de proximité des APP, constitue pour nous, une réponse possible. Nous travaillons à instrumentaliser le service APP dans les réponses que nous apportons à nos adhérents en proposant des solutions mixtes : FOAD et accompagnement présentiel.

Philippe Marc (DFC Renault sas) précise que dans le cadre du dispositif «APP-Entreprises», ce type de solution se nomme «formation à distance de proximité».

Maurice Monoky (Président de l'APapp) relève que le savoir-faire des APP sur les questions comme «réponse sur mesure», «apprendre à apprendre», «accompagnement», etc... permet de réconcilier des adultes avec l'apprentissage tant du côté des entreprises que du côté des acteurs sociaux, avec la CNAF par exemple ou les services Jeunesse et Sport. Dans les deux cas, nous avons besoin d'accords cadres pour mener à bien ces prestations localement, de manière qualitative et quantitative sur l'ensemble du territoire. Face à cela, nous sommes de plus en plus confrontés à la segmentation de financements qui découle des priorités de chaque financeur. Ce sont les équipes et les partenaires des APP qui doivent quelquefois remettre de la cohérence dans leur capacité d'accueil de proximité et dans la pluralité de leurs compétences pour optimiser le parcours en APP en fonction des moyens alloués.

Michel Tétart (Secrétaire de l'APapp) cite d'autres passerelles possibles pour les APP, dont celles vers le réseau des bibliothèques et des médiathèques.

Anne Jay (Bpi Centre Pompidou) approuve en précisant que les bibliothèques et des médiathèques accueillent le même type de publics que les APP et leur proposent des espaces d'autoformation essentiellement en langue (dont le FLE) et en bureautique. Beaucoup d'autres demandes mériteraient un accompagnement croisé entre APP et bibliothèques-médiathèques. Peut être serait-il intéressant que des représentants du Ministère de la Culture et l'association ADDNB participent au prochain CNOS APP ?

Maurice Monoky (Président de l'APapp) élargit les partenariats de complémentarité entre le réseau des APP, avec le CNED (ici représenté), avec l'AFPA (ici représenté) avec l'ENACO (ici représenté) ou avec l'AGEFIPH (ici également représenté).

Marie Laurence Perret (AGEFIPH) confirme l'intérêt de l'AGEFIPH qui travaille déjà avec les APP en région et émet l'idée de travailler sur des outils communs au plan national, pour promouvoir ce partenariat.



Christophe Penalver (Trésorier APapp) illustre ces propos en mentionnant la nouvelle convention cadre signée entre l'AGEFIPH Aquitaine et le réseau des 42 APP de cette région. Le plus du réseau des APP est aussi son maillage territorial.

Conclusion

Maurice Monoky (Président de l'APapp)

Garant du respect des horaires, Maurice Monoky remercie l'ensemble des participants pour ces échanges riches qui marquent notre attachement à la « formule APP », à adapter bien sûr aux nouvelles réalités. En plus de la réunion de travail sur le devenir du label APP, Maurice Monoky propose de mettre en place trois groupes de travail sur les thématiques suivantes :

- Le rôle des APP en matière de compétences clés, de lutte contre illettrisme, d'évolution des pratiques pédagogiques, avec une réflexion sur un cahier des charges rénové, groupe de travail coordonné par Aicha Rahmouni, CFC à la DAFCO de Lille et vice-présidente de l'APapp ;

- Le développement de l'offre pour les salariés faiblement qualifié, groupe de travail coordonné par Annie Grenier de l'OPCALIA ;

- La confirmation de la place des APP dans les territoires en tant qu'acteur de l'éducation permanente, groupe de travail coordonné par Maurice Monoky, Coordonnateur d'APP et président de l'APapp.

Les fiches problématiques ci-joint permettront de cerner dans un premier temps l'objectif de chaque groupe de travail.

Enfin, Maurice Monoky propose de confier la présidence du CNOS à André Moisan, chercheur enseignant du CNAM qui en accepte le principe.

La prochaine réunion du CNOS est programmée **le 22 octobre 2008**. D'ici là, la réunion de travail sur le label et les trois groupes thématiques, auront apporté, très certainement, des éléments nouveaux sur le label APP et une structure pérenne associée pour le gérer.



Glossaire associé

ADDNB :	Association pour le Développement des Documents Numériques en Bibliothèque
AFPA :	Association pour la Formation Professionnelle des Adultes
AGEFIPH :	Ass. de Gestion du Fonds pour l'Insertion prof. des Personnes Handicapées
ANI :	Accord National Inter-professionnel
APP :	Atelier de Pédagogie Personnalisée
APapp :	Ass. de Préfiguration de l'animation nationale des ateliers de pédagogie personnalisée
Bpi :	Bibliothèque publique d'information
CFPPA :	Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole
CFC :	Conseiller de Formation Continue
CNAM :	Conservatoire National des Arts et Métiers
CNED :	Centre National d'Enseignement à Distance
CNFPT :	Centre National de la Fonction Publique Territoriale
CNOS :	Comité National d'Orientation et de Suivi
COS :	Comité d'Orientation et de Suivi
DAFCO :	Délégation Académique à la Formation Continue
DGEFP :	Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle
DRTEFP :	Dél. Régionale du Travail à l'Emploi et à la Formation Professionnelle
DIF :	Droit Individuel à la Formation
ENACO :	Ecole Nationale de Commerce
FLE :	Français Langue Étrangère
FOAD :	Formation Ouverte et à Distance
GRETA :	Groupement d'Établissements
OPCA :	Organisme Paritaire Collecteur Agréé
RGPP :	Révision Générale des Politiques Publiques
TIC :	Technologie de l'Information et de la Communication
TPE :	Très Petite Entreprise
UC UDF :	Union des Centristes
UROF :	Union Régionale des Organismes de Formation
VAE :	Validation des Acquis et de l'Expérience